

25 JUNE 1985 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le maire,

- Mesdames et messieurs,

- Ainsi cette halte à Perpignan terminera cette matinée commencée à Frontignan et Sète tandis que l'après-midi me fera poursuivre, après l'arrêt à Céret, ce voyage dans le département de l'Aude. Nous avons pu jusqu'alors tenir l'emploi du temps sauf ce matin pour vous, je vous prie de nous en excuser. Sans doute les discours ici et là ont-ils été plus longs que prévus. L'éloquence n'y a rien perdu, je ne parle pas de la mienne mais de celle de mes hôtes qui ont voulu de long en large m'exposer leurs difficultés.

- Et à votre tour monsieur le maire vous venez d'ajouter, vu de Perpignan, importante capitale, ville puissante et nombreuse, ce que vous pensez de ce que l'Etat vous propose, de ce que la situation ambiante, nationale et internationale, suppose de problèmes nouveaux qui s'ajouteraient donc aux anciens. Vous avez demandé des réponses concrètes, précises. Tout d'un coup vous m'avez pris pour le chef du gouvernement, pour les ministres spécialisés, si bien qu'il faut accorder les violons : on ne peut pas dire "le Président de la République s'occupe de tout", - ce qui n'est pas vrai, sauf à votre demande - et, d'autre part, "il faut qu'il réponde de tout"... Mais je suis là pour cela. J'ai pris la tâche du gouvernement. J'ai demandé, sur les points que je savais vous préoccuper, quelques indications que je vous transmettrai.\

Problème général : l'élargissement de la communauté à l'Espagne et au Portugal. Il est naturel qu'à Perpignan on s'en soucie plus qu'ailleurs. Je ne vous dirai pas l'ensemble des raisons qui m'ont conduit à vouloir cet élargissement. Vous les connaissez sans doute, vous-même en tout cas et, je ne puis les répéter partout. Au besoin, je les exprimerai à une autre occasion.

- Elles sont d'ordre politique, oui, la politique de l'Europe. Elles sont d'ordre économique aussi car, contrairement à vous, et devant ce public qui ne semble pas instinctivement porté à adopter mes thèses, je dirai clairement que l'élargissement à l'Espagne c'est une chance pour la France. Cela est souvent accompagné de mouvements divers dont vous m'aurez fait l'économie, je vous en remercie. Politiquement, passons, les arguments sont dans toutes les têtes. Économiquement bien entendu, il n'y a pas de chance sans risque. Alors, il convient de mobiliser toutes les capacités de la France, celles des producteurs, celles des travailleurs, celles des entrepreneurs, celles des chercheurs, celles des élus, des administrateurs et des gestionnaires. Tout cela existe dans un pays comme la France et particulièrement dans un département comme celui des Pyrénées-Orientales. Encore faut-il vouloir rassembler les efforts pour gagner cette bataille qui engage beaucoup plus que le sort d'une région.

- Je répète donc hautement que l'élargissement était un acte nécessaire et que ce sera une chance pour le pays s'il sait utiliser les garanties car elles ont été contractées. Les garanties figurent dans nos accords contrairement à ce que vous venez de dire monsieur le maire. Peut-être avez-vous négligé d'en prendre connaissance ? Les garanties ont été consenties par accord international entre dix pays et pas seulement la France et les deux pays prétendant à entrer dans le marché commun. Cela, je l'affirme, il suffit de s'y reporter et pour les fruits de légumes, et pour le vin et pour la pêche.\

Les fruits et légumes, j'aurai l'occasion de m'exprimer sur ce sujet à une autre heure que celle-ci mais avant mon départ et je rencontrerai des agriculteurs tout à l'heure. Mais les mesures prises à l'intérieur du pays autour de l'office et les mesures obtenues en 1983 au sein de l'Europe des Dix avant d'aborder l'Europe des Douze, sont là, incontestables, et mettent la France et les Français en mesure d'aborder victorieusement la compétition. Et de la même façon, pour le vin, quand le Traité a-t-il été signé ? A Rome en 1957. Nous sommes en quelle année ? en 1985. Il a fallu attendre 1983 pour qu'une première mesure communautaire de protection du vin soit adoptée par la Communauté `CEE`. Qu'a-t-on donc fait auparavant ? Il a fallu attendre 1983 pour que les premières mesures de distillation fussent adoptées par la Communauté ! Et sur quoi reposent les garanties présentes ? Sur des quotas. L'Espagne ne

pourra pas dépasser en quantité par l'utilisation de son sol les possibilités qui sont les siennes de développer la vigne et, donc, la production du vin.

- Les difficultés pour les fruits et légumes et pour le vin n'ont pas commencé à partir de la signature de l'élargissement : elles l'ont précédé, elles ont précédé 1981. C'est donc qu'il se posait un problème d'échange et de compétition en dehors des dispositions internationales sur le -plan de la simple concurrence, tout simplement parce que l'Espagne pratique une législation sociale et fiscale inférieure sur le -plan de la sécurité aux législations françaises, de telle sorte que le prix de revient de ces producteurs peut-être atteint plus aisément. Mais cela existe sans l'élargissement et c'est l'élargissement qui permet d'imposer à l'Espagne une règle. Pourquoi douter de sa bonne foi tandis que nous serions vertueux ? Si elle ne s'y soumet pas alors c'est la communauté toute entière qui est juge et les mesures, comme à l'égard de tout mauvais contractant, serait aussitôt mises en train. Mais moi, je ne pars pas en doutant de l'autre. Un accord qui unit les pays honorables doit être honorablement respecté.\

Cette garantie sur les surfaces et sur les quantités est importante. Il faut y ajouter, garantie déterminante celle-là, qu'à partir d'une production qui dépasserait 23 millions et demi d'hectolitres, alors là joue la distillation automatiquement payée à un prix raisonnable aux producteurs. Qu'y avait-il donc avant pour les protéger et où se trouve à la minute où je m'exprime le prix du vin en France ? Quoi, ce serait balayé par la crise ? Non ! 1985 sera une des années les plus fortes depuis le dernier quart de siècle. Voilà la vérité. Quant à la transformation même de la vigne, aux professionnels d'agir selon leurs intérêts et leurs consciences ! S'ils ont remarqué que le consommateur lointain, américain par exemple, se refuse à adapter son goût à la qualité de nos vins, qui puis-je ? Est-ce au Président de la République que l'on doit poser ce genre de questions ? C'est maintenant aux professionnels d'agir et ils en sont capables, je les ai entendus. Et j'ai entendu le Président de la chambre régionale qui est des Pyrénées-Orientales et qui tient des propos à la fois de raison et d'audace et qui comprend parfaitement où se trouve l'évolution des marchés. Oui, je dis à Perpignan que l'élargissement était nécessaire et je dis qu'il doit réussir et qu'il doit servir la cause de toute cette région qui assure elle-même la prospérité si l'on peut employer ce mot, en tout cas la vie et le négoce de Perpignan. Voilà un point.\

Vous avez parlé des poupées Bella. Mais enfin, monsieur le maire, quel est le gouvernement, - vous avez bien voulu le citer - qui est intervenu pour soutenir une affaire qui n'en était pas moins une affaire privée ? De telle sorte que l'on ne peut pas tenir là non plus les deux raisonnements à la fois :

"libéralisme" car c'est la loi de la jungle, libéralisme à tout crin et en même temps chaque fois que cela ne va pas c'est à la puissance publique de compenser les faiblesses des uns et des autres ! Eh bien non ! Bien entendu, lorsque cela touche à l'intérêt public - et c'était le cas des poupées Bella parce que c'était le support d'une économie puissante et d'un emploi important, je crois plus de 800 personnes - bien entendu, à ce moment-là c'est un problème de solidarité nationale. L'Etat est donc intervenu. Est-il responsable des gestions défectueuses ? Est-il responsable de l'incapacité, quand on est la première entreprise de France, à conquérir les marchés ? Est-il responsable, ce gouvernement, du fait qu'après une reprise par une autre société qu'il a favorisé et qu'il a pour partie financé, cette société à son tour capitule devant les désastres de structure opérés auparavant ? L'Etat est-il responsable de ces actes ? Si vous le dites, alors vous seriez beaucoup plus imprudent que moi, beaucoup plus étatiste que moi car moi je ne le suis pas, même si je suis, par ma conviction personnelle, socialiste. Voilà quelques données qui devraient éviter les propos peu responsables. Quelques cinquante millions de francs, soit sous forme de subventions, soit sous forme de prêts ont été accordés à Bella. Cinquante millions de francs ! D'où viennent-ils ? Mais ils viennent des contribuables ! Est-il possible de faire encore un effort ? Cinq millions ! Je ne refuse rien car je sais que l'emploi est la première nécessité. Mais au moins faudrait-il que l'économie industrielle de cette entreprise soit assurée et certaines garanties, c'est le cas de le dire, sont alors bien nécessaires car on ne peut pas ainsi dépenser les fonds publics pour rien.\

J'ai parlé du bâtiment. Ce bâtiment est en effet en panne trop souvent. Vous avez dit : "Abolissons la loi Quilliot". Ce n'est pas de chance : c'est une des rares lois adoptées à l'unanimité depuis le début de cette législature ! Abandonnons la loi Quilliot. Elle a été d'ailleurs corrigée sur certaines de ses dispositions, elle a apporté des bienfaits, permettez-moi de vous le dire, aux locataires. On dit qu'elle a freiné la construction. Dans la mesure où vous avez raison, M. Quilès `ministre de l'urbanisme du logement et

des transports auquel je transmettrai vos propos, y veillera. J'ai rencontré le Président de la Fédération du bâtiment qui est un homme extrêmement compétent et je lui ai annoncé que l'une des difficultés rencontrées par les entrepreneurs serait aussitôt corrigée dès lors qu'ils me saisissent, ce qui était le cas, d'un dossier en bon état. J'ai donné des instructions ou des directives, comme vous voudrez, aux responsables du gouvernement. Je me suis adressé au Premier ministre, pour demander qu'on en finisse avec ces mauvaises habitudes administratives - qui datent de plus d'un siècle et qui n'ont jamais été changées auparavant - qui consistent pour l'Etat à payer très tard les entrepreneurs et donc à les mettre souvent dans des situations de trésorerie impossibles. Il faut que les délais de paiement soient brefs et je peux vous dire, monsieur le maire, mesdames et messieurs, que pour ce qui concerne les intérêts moratoires, désormais la décision est prise : leur paiement sera automatique. C'est une mesure que la Fédération professionnelle m'avait demandée et naturellement elle se réjouit que cela ait été rendu possible.

- Vous me parlez des taux d'intérêts, mais enfin monsieur le maire, vraiment, vous étiez emporté par votre argument. Les taux d'intérêt ne dépendent pas de vous, ne dépendent pas de moi. Vous connaissez les taux d'intérêt américains en face des déficits de ce pays, du déficit budgétaire et du déficit commercial ? Et vous savez que ces taux d'intérêt sont abusivement élevés et qu'ils appellent tous les capitaux de l'Europe ? Partout où il y a de l'argent, ça va là-bas puisque c'est rémunéré par spéculation, à des taux d'intérêt hors de toute concurrence. Vous croyez qu'il est possible d'avoir des taux d'intérêt aussi bas qu'on le souhaiterait pour que fuient encore plus les modestes capitaux qui se dirigent vers la France ? Mais enfin c'est un état de raisonnement international qu'on est bien dans le droit d'attendre de responsables à n'importe quel niveau qu'ils se trouvent. Et pourtant la politique de la France, vous avez pu le constater d'après les actes du ministre de l'économie et des finances `Pierre Bérégovoy`, a consisté à faire baisser sensiblement les taux d'intérêt français. Beaucoup plus que ne le peuvent les allemands, que ne le veulent les allemands car ils veulent pouvoir capitaliser, ils ne veulent pas voir émigrer leurs capitaux vers les Etats-Unis d'Amérique et moi je n'y tiens pas davantage, monsieur le maire. Alors, mesurez exactement quel doit être le degré d'abaissement des taux d'intérêt et quel est le point à partir duquel ce serait dangereux pour les entreprises françaises. A nous d'apprécier. Vos conseils seront utiles mais ce n'est pas si aisé qu'il paraît.\

Vous avez parlé des programmes intégrés méditerranéens, jargon barbare mais c'est le nom qu'on emploie en Europe pour dire qu'un certain nombre de régions déshéritées - spécialement autour de la Méditerranée - et qui ne sont pas en état de disposer des structures de compétition, se verront aidées financièrement par la Communauté économique européenne. Cela intéresse essentiellement la Grèce, l'Italie et la France. Et vous avez pu vous plaindre à juste titre des retards apportés par la Communauté, et non par la France qui, elle, sera bénéficiaire dans le financement de ces programmes intégrés méditerranéens. Mais si vous aviez suivi de plus près - je reconnais que ce n'est pas facile, chacun a beaucoup de travail - vous auriez su qu'à la réunion de Bruxelles au mois de mars dernier, il a été décidé de débloquer des sommes considérables pour les programmes intégrés méditerranéen, qu'un certain nombre de programmes sont déjà retenus, que le gouvernement français a droit à une certaine part, qu'il a déjà retenu et présenté quelques projets au premier rang desquels se trouvent précisément certains projets concernant votre région. Voilà quelques données précises, vous les avez souhaitées, je vous les apporte mais je ne voudrais pas vous lasser.\

Vous avez élargi le débat ou vous l'avez rétréci - chacun appréciera, en parlant des maghrébins. Vous vous réjouissez qu'ils viennent mais en même temps cela vous inquiète. Enfin, vous vous réjouissez de ce que beaucoup d'étrangers trouvent ici une terre d'asile, vous les avez cités, vous avez eu raison. C'est une grande tradition et vous avez parlé aussitôt de ces maghrébins qui viennent clandestinement à travers nos frontières. Mais quelle extraordinaire confusion organisée ! Qui a jamais songé à accorder le droit de vote municipal à des immigrés clandestins ? Alors que le gouvernement a pris les mesures qu'il convenait, les décisions dans le sens de la justice puisque c'est le pouvoir judiciaire qui décide d'empêcher les immigrations clandestines. D'où les diptyques c'est-à-dire les documents qui doivent être remplis entre les Etats maghrébins et la France avant le départ des individus et des familles, ce qui permet de suivre en effet leurs traces. D'où l'ensemble des mesures prises pour que ceux qui parviennent cependant, - et ce ne sont pas que des maghrébins, croyez-moi ! - en France puissent en être renvoyés dès lors qu'ils n'ont pas obéi aux lois qui doivent naturellement protéger notre territoire et

nos ressortissants. Qui est-ce qui songerait à donner un droit de vote municipal à des personnes qui doivent partir ? Non. La question qui a été posée, que j'ai posée moi-même, est celle des immigrés installés depuis cinq ans, légalement reconnus dans une commune et disposant des contrats de travail et des moyens permettant d'élever leur famille. Voyez comme le problème posé très enflé ne me permet pas de répondre aisément d'une façon précise puisque la réponse et la question ne se recoupent pas. Et moi je dis très simplement que personnellement je suis favorable à ce genre de mesures.

- Le gouvernement et l'Assemblée ont leurs propres responsabilités. Il n'y a pas présentement de projet de loi dans ce sens mais s'il s'agit d'indiquer une opinion, je donne la mienne. La mienne qui n'est que la reproduction de ce qui se fait déjà en Suède, au Danemark, en Norvège, en Hollande où le Parlement à la quasi unanimité a adopté cette mesure. En Grande-Bretagne où tous les ressortissants du Commonwealth - ce n'est pas rien, l'Inde, le Pakistan, le Nigéria, l'Ile Maurice et que sais-je encore ! - votent mais en plus - et cela je ne le demande pas, qu'entendrais-je ! - ils peuvent être élus au Parlement, c'est-à-dire prendre part aux élections législatives. Donc la France a beaucoup de retard par rapport à ces pays-là. Elle n'a pas une avance dangereuse, celle que vous énoncez. En tout cas cette mesure n'est pas prise mais s'il s'agit de dire clairement et honnêtement ce que chacun pense, moi c'est ma pensée. J'estime que cela est juste. Nul ne doit être exclu, et doit pouvoir exprimer un avis sur sa vie quotidienne.\

Je continue pour dire que je vais parler de l'Algérie et des rapatriés. Je m'exprimerai sur les rapatriés puisque j'ai prévu de le faire dans le département dont l'écu est précisément le responsable de la politique du gouvernement dans ce domaine. Donc je m'exprimerai d'ici la fin de la journée. Je rappellerai que ce qui a été fait par ce gouvernement depuis quatre ans, a été fait d'abord parce que cela n'avait pas été fait avant. Y compris quelques autres choses dont les rapatriés me disaient être très reconnaissants - ils l'ont été pendant une semaine ! - sur les problèmes moraux qui touchaient à cette sorte de désaveu patriotique et moral à propos des événements de 1961 - 1962. Qui donc l'avait fait avant moi, monsieur le maire ? Et il y a bien d'autre chose à faire encore et j'en parlerai en temps utiles. Mais vous avez rappelé les conversations que nous aurions eues - vous me permettez, il faudrait que je retrouve le document aux archives pour en vérifier l'authenticité, - une conversation que nous aurions eue sur l'avenir de l'Algérie. De deux choses l'une : ou bien je ne vous l'ai pas dit ou bien je vous l'ai dit. Si je ne vous l'ai pas dit, ma mémoire est défaillante, si je vous l'ai dit, eh bien je n'aurais fait que précéder de peu une parole très auguste qui a dit la même chose mais qui a fait le contraire.

- Voilà mesdames et messieurs, monsieur le maire, quelques données qui me paraissent très heureusement compléter votre exposé dont je ne puis pas dire très exactement qu'il eût été un exposé d'accueil.\

Monsieur le maire, mesdames et messieurs, j'ai dit pour l'instant ce que j'avais à dire. Je vous demande d'excuser l'heure tardive de votre repas et je dis aux françaises et aux français qui m'écoutent par delà cette salle que le gouvernement est engagé dans une lutte dure avec tous ceux qui veulent le soutenir pour transformer la structure de la France. Nous l'avons fait avec la décentralisation. Vous avez plus de pouvoirs élus locaux. Nous l'avons fait sur le -plan de l'économie en prenant en mains des secteurs capitaux qui allaient sombrer dans l'échec des entreprises privées : Thomson, Pechiney, Bull, Rhône Poulenc, c'était fini : aujourd'hui les comptes sont prospères. Oui, on prend en main tout cela. Mais il faut bien savoir - c'est ma conviction et ma passion de convaincre emporte ma raison qui sait bien qu'on ne peut pas convaincre grand monde, du moins comme cela et tout d'un coup - qu'il faut s'attaquer à la racine du mal, en luttant contre l'inflation. J'ai recueilli 14 %, on en est à un peu plus de 6 en régime de croisière, on arrivera à moins de 5. C'est la condition du relèvement économique, c'est la condition d'un commerce extérieur équilibré, c'est la condition de la modernisation et si cela n'est pas fait aucune entreprise ne sera en mesure de se développer et donc de faire multiplier l'emploi. Et face à ceux qui vous disent le contraire, - j'en ai entendu quelques uns pendant ce voyage - ceux qui, ayant été associés à cette démarche au moment où les responsabilités étaient à assumer, s'en sont enfuis, je dis que c'est tromper les travailleurs que de prétendre que l'on peut soutenir la perte avec des milliards de déficit, des entreprises perdues, soit qu'elles étaient mal gérées, soit qu'elles ne soient pas adaptées à la compétition internationale. C'est vouer les travailleurs et leur famille au désespoir. Il n'y a qu'un choix, c'est celui que nous avons pris et qui assurera pour les présents et leurs enfants une chance de

disposer d'un instrument puissant.

- Je vous fais part de mes convictions monsieur le maire, de toute façon je dois dire avant de vous quitter que c'était, pour moi, une étape tout à fait nécessaire. Je n'ignore rien de l'environnement. J'avais envie de venir là et de vous rencontrer et de savoir. Le Perpignan d'aujourd'hui qui se développe à grande allure et qui souffre - je vous crois sur parole, monsieur le maire - de nombreux maux, eh bien cette rencontre, j'en attends une meilleure connaissance de tout ce qui vous préoccupe, j'en attends aussi avec espérance un mouvement commun des Français pour maîtriser la crise et pour gagner car après tout c'est l'essentiel.

- Merci, Vive Perpignan, Vive la République, Vive la France.\